



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Toulon, le 18 mars 2024

Le Préfet

Plan d'urgence agricole : mesures mises en place dans le Var

Pour faire face aux difficultés rencontrées par les agriculteurs, j'ai mis en place une concertation approfondie avec l'ensemble de la profession, qui a réuni, sous mon égide, le président de la chambre d'agriculture du Var et les responsables des syndicats agricoles.

J'ai initié cette démarche afin d'identifier les réponses à apporter aux difficultés propres aux différentes filières, en distinguant les solutions qui relèvent du niveau départemental, mais également national et européen. Pour votre information, je vous adresse un point de situation concernant le travail engagé.

Une réunion tenue en préfecture le 25 janvier 2024 a été consacrée à l'écoute des difficultés et des demandes des représentants professionnels. Les échanges, constructifs, ont porté notamment sur les revendications nationales (revenus, relations avec la grande distribution, concurrence étrangère, normes), ainsi que sur les difficultés propres aux filières les plus fragiles dans le département : élevage, maraîchage et horticulture.

J'ai présidé une deuxième réunion le 30 janvier dernier, qui a associé aux représentants agricoles, les services de l'État, la Mutualité sociale agricole et la Société d'aménagement foncier et l'établissement rural (SAFER), afin de définir la méthode de travail pour convenir des actions concrètes à mener afin d'apporter des réponses aux difficultés des agriculteurs.

A l'issue, 4 groupes de travail, copilotés par les services de l'État et la chambre d'agriculture, ont été mis en place sur les thématiques suivantes : simplifications administratives, coordination des contrôles, gestion de l'eau et préservation du foncier agricole.

Le groupe de travail consacré aux simplifications administratives, qui s'est tenu le 13 février 2024, m'a permis de valider un premier ensemble de mesures de simplification à l'échelle départementale, qui vont bénéficier à toutes les filières agricoles varoises :

Demande d'autorisation d'exploiter : la DDTM va communiquer largement auprès de la profession agricole afin que l'outil de demande dématérialisée en ligne soit mieux connu et utilisé. Le site internet des services de l'État dans le Var sera simplifié afin de rendre plus lisible le questionnaire permettant à chaque agriculteur de déterminer s'il est soumis ou non à demande d'autorisation d'exploiter.

Projets complexes, à la croisée de nombreux enjeux : j'instituerai une commission départementale d'arbitrage, présidée par une autorité préfectorale, chargée du traitement de cas concrets complexes à la croisée de différents enjeux (agricoles et de reconquête agricole, biodiversité, risques, notamment incendie de forêt ...).

Arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu : le projet d'arrêté soumis à la consultation du public ne prévoira aucun délai de prévenance pour les brûlages en période verte pour l'agriculteur. Le brûlage sera déclaré en ligne le jour J sur une plateforme unique, déclaration accessible à tous les acteurs concernés (notamment SDIS et gendarmerie qui n'auront plus systématiquement à se déplacer en cas de signalements).

Permis de construire en zone agricole et conditions d'accueil des salariés : un court chapitre sera introduit dans le guide départemental d'instruction des permis de construire en zone agricole rédigé fin 2023, afin de préciser que sont autorisées toutes les surfaces rendues nécessaires par le code du travail pour l'accueil des salariés.

« Cabanisation » : j'ai confirmé le recrutement d'un chargé de mission dès 2024 au sein des services de l'État, pour renforcer l'application des décisions de justice en matière de « cabanisation », en lien avec les parquets.

Travaux d'urgence post inondations : les services de l'État ont confirmé qu'il n'y a pas de délai maximum réglementaire pour la réalisation des travaux d'urgence post-inondations, et qu'il y aura donc adaptation au cas par cas sur le délai de réalisation des travaux, selon l'ampleur de la crise et en lien avec la profession agricole et les élus.

Ordre de chasse particulière pour prévenir les dégâts sur les cultures liés aux sangliers : L'arrêté préfectoral annuel sera simplifié. Désormais, avant chaque opération de tir, le détenteur de l'ordre de chasse préviendra uniquement le louvetier du secteur par SMS.

En complément, j'ai également validé plusieurs mesures de simplification afin de répondre aux besoins spécifiques des secteurs viticoles, du maraîchage et de l'élevage :

Fonds d'urgence pour les viticulteurs en difficulté, doté pour le Var de 3,2 M€ : le dossier de demande a été simplifié ; seul un court formulaire sera à remplir. A ce jour, 283 dossiers ont été déposés à ce titre. Les aides commenceront à être versées à compter de fin avril 2024.

Serres tunnels en maraîchage : afin de faciliter les démarches pour l'installation des équipements nécessaires au maraîchage, j'ai proposé à l'échelon national un formulaire simplifié de 2 pages par rapport au CERFA actuel national de 15 pages. Cette simplification sera étendue aux tunnels dédiés à l'élevage. J'ai en outre décidé de l'exonération de l'avis de la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) pour l'installation des serres tunnels pour maraîchage.

Tir de défense renforcée pour la protection des troupeaux face au loup : quand un loup était prélevé sur un élevage par tir de défense renforcée, l'éleveur ne pouvait plus procéder à un nouveau tir sans réactivation de l'autorisation. Désormais, il n'est plus nécessaire de prendre un arrêté préfectoral pour réactiver le tir. Un simple mail de l'administration autorisera la réactivation.

Le groupe de travail consacré à la préservation et à la valorisation du foncier agricole s'est réuni le 21 février dernier. Plusieurs actions relevant du niveau départemental ont également été identifiées et vont être mises en œuvre :

Les règles régissant le changement de destination des bâtiments agricoles vont faire l'objet d'un rappel auprès des communes et de la chambre des notaires. Des actions de police de l'urbanisme seront menées en parallèle afin de vérifier que les changements de destination sont bien autorisés.

Les serres en ruines présentes en grand nombre dans plusieurs communes rendent inutilisables un potentiel important de terres agricoles. Les agriculteurs qui souhaitent remettre les parcelles en culture vont être accompagnés par l'État et la chambre d'agriculture. Le soutien d'autres cofinanceurs va être recherché.

Avec le soutien financier de l'État, la chambre d'agriculture va élaborer une proposition de document-cadre concernant les installations photovoltaïques au sol en zone agricoles et naturelles. Ce document identifiera les secteurs qu'il convient de préserver. Ce document sera opposable après validation par l'État.

Un protocole départemental va être mis en place pour fixer les principes d'indemnisation des propriétaires agricoles en cas d'expropriation, notamment dans le cas des aménagements hydrauliques prévus par les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Les groupes de travail sur les simplifications et le foncier ont également identifié des propositions relevant du niveau national et européen, qui seront transmises aux Ministères concernés.

Dans le cadre du groupe de travail « coordination des contrôles » du 4 mars, l'objectif était d'engager un échange avec la profession agricole très en amont afin de faire remonter au national des propositions pour alimenter la mission « flash » menée actuellement par les inspections ministérielles.

Je m'engage par ailleurs à transmettre aux représentants professionnels un bilan des contrôles menés par les différents corps de contrôle sur les années 2021/2022/2023, afin d'objectiver la pression de contrôle.

Sur le volet « eau », la co-existence de 3 cartographies (points d'eau, cours d'eau BCAE, cours d'eau « police de l'eau ») est source de complexité, mais chacune a son objectif propre. A l'occasion de la réunion du groupe de travail « gestion de l'eau » du 7 mars dernier, il a été convenu de réviser la cartographie des cours d'eau BCAE et la cartographie des cours d'eau « police de l'eau », sur la base des remontées de la profession agricole relatives aux cours d'eau posant question.

Je prends l'engagement de travailler en lien avec la profession agricole sur les projets de retenues collinaires qui se font jour sur le territoire varois.

Je rappelle également que la mesure gouvernementale portant sur le remboursement d'une partie du gasoil non routier (GNR) s'est déjà traduite dans le Var par le dépôt de 210 dossiers pour un montant de 280 000€.

Enfin, suite aux annonces du Président de la République, des permanences quotidiennes des services de l'État ont été mises en place à la préfecture et au sein des sous-préfectures de Brignoles et de Draguignan, depuis vendredi 1^{er} mars 2024 de 9h30 à 16h00. Ces permanences sont destinées à apporter des réponses concrètes aux difficultés et aux interrogations des agriculteurs. A ce jour, 6 agriculteurs ont été reçus, deux à Toulon et l'un à Draguignan. Les demandes portaient notamment sur la restructuration des prêts garantis par l'État, auxquelles la DDFIP a apporté une réponse.

Philippe MAHE

